



## COMMUNIQUÉ DE LA GENDARMERIE DE L'YONNE

**Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts. Un dispositif de restriction des déplacements est mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum.**

**Votre brigade de gendarmerie reste à votre disposition en cas de nécessité.**

**Pour toute demande non urgente** il vous est demandé de contacter la brigade numérique « Ma Gendarmerie en ligne ! »

Il s'agit d'un service disponible chaque jour (week-end compris) à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit via internet et qui vous orientera utilement.

[www.gendarmerie.interieur.gouv.fr](http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr)

Toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur le Coronavirus COVID-19 sont disponibles sur le site internet suivant :

<https://gouvernement.fr/info-coronavirus> ou par téléphone **0 800 130 000**

**DANS LES CAS D'URGENCE,  
APPELEZ IMMÉDIATEMENT LE 17**